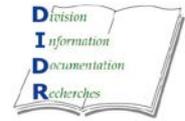


HAITI



Note

3 juillet 2015



## Autorités municipales et manifestations en 2013

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)*

*[cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf)], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## 1. Le contexte sécuritaire et politique en 2013

### 1.1. Violences et élections avortées

La situation sécuritaire dans le pays en 2013 était très précaire. **De janvier à août 2013, au moins 483 personnes ont été tuées par balles dans le pays, 61 à l'arme blanche et 42 autres par lapidation.** Les cas d'enlèvement suivi de séquestration contre rançon, de vols et de viols ont été courants<sup>1</sup>. **Les incendies criminels** ont aussi constitué une pratique répandue, notamment pour intimider les personnes engagées socialement et/ou politiquement. Ce fut le cas, en avril 2013, pour le délégué du Mouvement de la jeunesse haïtienne pour le développement (MOJHAD), Johnny Michel, par exemple<sup>2</sup>.

**En 2013, les élections sénatoriales, municipales et locales ne se sont pas tenues**, malgré l'instauration, en vue de leur organisation, en avril 2013, d'un Collège transitoire du conseil électoral permanent (CTCEP). Le retard accumulé vis-à-vis du calendrier électoral est resté un sujet de vive préoccupation tout au long de l'année<sup>3</sup>.

**Pour 129 des 140 cartels municipaux (dont celui de Gressier), le président de la République, Michel Joseph Martelly, a nommé par décret des Agents Exécutifs Intérimaires (AEI) à des postes d'élus locaux pour des mandats indéterminés.** Cette pratique a initialement été justifiée pour assurer le bon fonctionnement des institutions locales. Toutefois, d'après le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, au regard du contexte général, cela a compromis le caractère électif des fonctions concernées et présenté un risque pour la démocratie. Comme l'ont aussi constaté les Nations unies, plusieurs critiques ont accusé le Président de profiter de l'impasse électorale pour **nommer ses proches à des postes électifs**. Par ailleurs, **certaines personnes poursuivies ou condamnées ont été nommées à de tels postes**, par exemple, Jean Morose Viliena, nommé maire des Irois en août 2012 ou encore Alton Clénord, nommé maire de Desdunes le 5 avril 2013, alors qu'il avait été condamné par contumace pour association de malfaiteurs le 19 octobre 2012<sup>4</sup>.

En outre, le Haut-commissariat des Nations unies a constaté dans plusieurs localités du pays, une pratique consistant, pour certains élus et figures politiques locales, à **faire appel à des brigades civiles, à des « bras armés », au motif d'assurer leur sécurité**. Aussi, certains Agents Exécutifs Intérimaires ont déclaré leur souhait de **créer (hors du cadre légal) leur propre police municipale, qui s'apparenterait plutôt à des milices locales**. L'Etat n'a, à cet égard, pas pris de mesure spécifique afin de prévenir, d'enrayer ou de condamner cette pratique<sup>5</sup>.

Egalement, les autorités étatiques s'adonnaient en 2013 à une **« chasse aux sorcières » dans les administrations publiques**, contre tous ceux qui ont décidé de participer à des manifestations antigouvernementales ou qui entretiendraient une quelconque forme de relation avec les membres de l'opposition politique<sup>6</sup>. L'opposition

---

<sup>1</sup> Plate-forme des organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH), *Etat des lieux sur la situation des Droits Humains en Haïti de 2011 à 2013*, 24/09/2013, 9 p.

<sup>2</sup> Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), *Situation générale des droits humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph Martelly*, 18/06/2013, 46 p.

<sup>3</sup> Mission de Stabilisation Des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) / Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme (SDH), *Rapport semestriel sur les droits de l'Homme en Haïti Janvier-Juin 2013*, 09/2013, 42 p.

<sup>4</sup> Mission de Stabilisation Des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) / Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme (SDH), *Rapport semestriel sur les droits de l'Homme en Haïti Janvier-Juin 2013*, 09/2013, 42 p.

<sup>5</sup> MINUSTAH/SDH, 09/2013, art. cit.

<sup>6</sup> RNDDH, 09/12/2013, art. cit.

est notamment incarnée par le parti Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP), avec à sa tête Mirlande Manigat<sup>7</sup>.

## 1.2. La répression des manifestations

Les articles 19 et 20, alinéa 1, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 consacrent les libertés d'opinion, d'expression, de réunion et d'association pacifiques. Ces libertés sont aussi garanties par les articles 28, 28.1, 31 et 31.2 de la Constitution haïtienne<sup>8</sup>.

Mais, selon la Plate-forme des organisations haïtiennes des droits humains (POHDH)<sup>9</sup> : « *la situation des droits humains en Haïti est inquiétante. **Les libertés publiques sont menacées avec la répression des manifestations contre le pouvoir, qui revendiquent les services sociaux de base.*** ».

Les manifestations étaient, jusqu'en 2011, tolérées par les autorités. Mais petit-à-petit, elles se sont soldées par des **attaques systématiques, perpétrées par les agents de la Police nationale d'Haïti (PNH), s'apparentant à une forme accrue d'oppression**<sup>10</sup>.

De plus, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a publié, en octobre 2013, une circulaire selon laquelle les poursuites judiciaires contre les agents de la PNH doivent lui être soumises avant tout suivi. Cette circulaire, qui enlève à la PNH son caractère de police civile, renforce les agents de la PNH dans leurs exactions, politisant ainsi l'institution policière. Force de police au service du gouvernement, les agents de la PNH attaquent systématiquement les manifestants proférant des slogans hostiles au gouvernement Martelly – Lamothe<sup>11</sup>.

Le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme a également constaté des cas d'**usage excessif de la force ayant entraîné la mort par des agents de la PNH et de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) en fonction**<sup>12</sup>. D'autres allégations d'usage excessif de la force ont été relevées, **concernant des agents de la PNH qui n'étaient pas en service**. Comme l'indique le Haut-commissariat, dans leur très grande majorité, ces cas sont demeurés impunis<sup>13</sup>.

Quelques cas de manifestations réprimées en 2013 :

- Le **21 janvier 2013**, à **Jérémie** (département de la Grande Anse), deux organisateurs d'une manifestation ont été arrêtés sans mandat, puis conduits au commissariat de police dans le contexte du mouvement de protestation lié au retard pris dans la construction de la route nationale 7. Ce n'est seulement plus tard que des mandats d'amener leur ont été présentés indiquant qu'ils étaient suspectés d'organiser une « manifestation illégale », d' « outrage et menaces », et de « destruction d'édifices et de monuments », sans pour autant que les

---

<sup>7</sup> Site officiel : <http://rdnphaiti.org/>

<sup>8</sup> Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), *Les libertés d'expressions, d'association et de réunion en péril en Haïti*, 09/12/2013, 10 p.

<sup>9</sup> Plate-forme des organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH), *Etat des lieux sur la situation des Droits Humains en Haïti de 2011 à 2013*, 24/09/2013, 9 p.

<sup>10</sup> Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), *Les libertés d'expressions, d'association et de réunion en péril en Haïti*, 09/12/2013, 10 p.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Les agents de la DAP font partie de la PNH depuis 2005.

<sup>13</sup> Mission de Stabilisation Des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) / Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme (SDH), *Rapport semestriel sur les droits de l'Homme en Haïti Janvier-Juin 2013*, 09/2013, 42 p.

mandats soient à des dates concordantes. Les deux hommes ont été emprisonnés pendant trois mois, puis finalement relâchés<sup>14</sup>.

- Le **13 juillet 2013**, le juge Jean Serge Joseph, qui était chargé de l'instruction du dossier de corruption contre l'épouse du président de la République, Sophia Martelly et son fils aîné, Olivier Martelly, a perdu la vie de manière suspecte. A l'**Estère**, dans le département de l'Artibonite, ville d'origine du magistrat, plusieurs citoyens se sont prononcés autour de ce décès. Le 16 juillet 2013, ils ont décidé de réaliser une manifestation. Les agents de la PNH sont intervenus avec une grande brutalité. Une personne est décédée, sept personnes ont été gravement blessées par balles<sup>15</sup>.
- A **Plaisance**, dans le département du Nord, le **22 juillet 2013**, des agents de la PNH et des autorités locales ont violemment réprimé une manifestation organisée dans cette commune à l'occasion du passage du chef de l'Etat pour réclamer l'électricité et l'eau potable. Le pouvoir politique a tenté de justifier cette intervention en prétextant que le sénateur de l'opposition, Moïse Jean Charles, avait distribué des armes pour attenter à la vie du chef de l'Etat<sup>16</sup>.
- Le **18 novembre 2013**, au **Cap-Haïtien**, une manifestation a été organisée par les activistes du *Kolektif Pou Libere Ayiti* et de *Baz Popilè Nò*, regroupés autour du Mouvement patriotique de l'opposition démocratique (MOPOD). Des agents de la PNH se sont postés au lieu de rassemblement et ont empêché la manifestation avec des jets de gaz lacrymogène et des tirs d'armes automatiques. Un jeune homme a été blessé par balle, au pied. Ce jour-là, cependant, une contre-manifestation spontanée a été réalisée au Cap-Haïtien par l'exécutif et sécurisée du début à la fin par la PNH<sup>17</sup>.

## 2. Focus sur la commune de Gressier

### 2.1. Les personnes en charge de la commune de 2011 à 2015

Gressier est une commune d'Haïti située dans le département de l'Ouest et dans l'arrondissement de Port-au-Prince, la capitale. La commune compterait près de 50 000 habitants<sup>18</sup>.

L'on peut citer<sup>19</sup>, à la tête des autorités municipales, les personnes suivantes :

- Jusqu'en 2011 au moins : **Jean Valcius** Estinval (maire) ; **Jean Venance Moreau** et **Jean Michelet** Paul ont été ses adjoints.
- En 2013 : **Eliahou Patrick Henry** (maire/AEI) ; **Jean Rony Richard** (maire adjoint) ; **Ronald Edmorin** (maire adjoint)

---

<sup>14</sup> Mission de Stabilisation Des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) / Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme (SDH), *Rapport semestriel sur les droits de l'Homme en Haïti Janvier-Juin 2013*, 09/2013, 42 p.

<sup>15</sup> Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), *Les libertés d'expressions, d'association et de réunion en péril en Haïti*, 09/12/2013, 10 p.

<sup>16</sup> Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), *Haïti Corruption : le RNDDH dénonce l'utilisation de la violence d'Etat pour étouffer la violence populaire*, 31/07/2013, 5 p.

<sup>17</sup> RNDDH, 09/12/2013, art. cit.

<sup>18</sup> Ville de Fort-de-France (site officiel de la mairie), « *Visite du maire de Gressier à Fort-de-France* », 09/03/2015

<sup>19</sup> Informations trouvées sur divers sites internet. Cette liste est non exhaustive.

- De 2013 à 2015 : **Guitho Métellus** (maire/AEI)

## 2.2. Manifestations

Pour l'année 2013, parmi les sources consultées, aucune information n'a été trouvée concernant la tenue de manifestations de protestation à l'encontre des autorités municipales de Gressier.

En février 2014, les membres de la *Plate-forme des employés victimes de la mairie de Gressier* ont tenu une conférence de presse afin de dénoncer l'Agent Exécutif Intérimaire, Guitho Métellus, qu'ils accusaient de corruption, de détournement de fonds et d'abus de biens sociaux dans l'administration municipale de la commune de Gressier<sup>20</sup>.

En septembre 2014, des manifestations ont eu lieu entre Gressier et la commune voisine, Léogâne, en raison d'un nouveau découpage administratif<sup>21</sup>.

---

<sup>20</sup> Plate-forme des Employés Victimes de la mairie de Gressier, *Conférence de presse*, Vidéo mise en ligne le 19 février 2014

<sup>21</sup> Duval Frantz, « Le nouvel ordre géographique et administratif d'Haïti », Radio Télévision Caraïbes, 30/09/2014

## Bibliographie

(Sites web consultés en juin 2015)

### Rapports

Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), *Les libertés d'expressions, d'association et de réunion en péril en Haïti*, 09/12/2013, 10 p., <http://rnddh.org/content/uploads/2013/12/Libert%C3%A9-d'expression.pdf>

Mission de Stabilisation Des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) / Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme (SDH), *Rapport semestriel sur les droits de l'Homme en Haïti Janvier-Juin 2013*, 09/2013, 42 p., [http://www.ohchr.org/Documents/Countries/HT/MINUSTAH-OHCHRJanuaryJune2013\\_fr.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/HT/MINUSTAH-OHCHRJanuaryJune2013_fr.pdf)

Plate-forme des organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH), *Etat des lieux sur la situation des Droits Humains en Haïti de 2011 à 2013*, 24/09/2013, 9 p., <http://rnddh.org/content/uploads/2013/09/POHDH-Etat-des-lieux-sur-situations-des-DH-en-Ha%C3%A9ti-2011-2013.pdf>

Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), *Haïti Corruption : le RNDDH dénonce l'utilisation de la violence d'Etat pour étouffer la violence populaire*, 31/07/2013, 5 p., <http://rnddh.org/content/uploads/2013/08/Haiti-corruption-31-juillet-13.pdf>

Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), *Situation générale des droits humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph Martelly*, 18/06/2013, 46 p., [http://www.collectif-haiti.fr/data/file/Rapport\\_DH\\_2013.pdf](http://www.collectif-haiti.fr/data/file/Rapport_DH_2013.pdf)

### Article scientifique

LOMBART Marie, PIERRAT Kevin et REDON Marie, « Port-au-Prince : un « projectorat » haïtien ou l'urbanisme de projets humanitaires en question », *Cahiers des Amériques latines*, 2014, n°75, p. 97-124, <http://cal.revues.org/3142>

### Média

Duval Frantz, « Le nouvel ordre géographique et administratif d'Haïti », *Radio Télévision Caraïbes*, 30/09/2014, [http://www.radiotelevisioncaraibes.com/opinion/le\\_nouvel\\_ordre\\_g\\_ographique\\_et\\_administratif\\_d\\_ha\\_ti.html](http://www.radiotelevisioncaraibes.com/opinion/le_nouvel_ordre_g_ographique_et_administratif_d_ha_ti.html)

### Autres

Ville de Fort-de-France (site officiel de la mairie), « *Visite du maire de Gressier à Fort-de-France* », 09/03/2015, <http://www.fortdefrance.fr/-2242-Visite-du-Maire-de-Gressier-a-Fort-de-France>

Plate-forme des Employés Victimes de la mairie de Gressier, *Conférence de presse*, Vidéo mise en ligne le 19 février 2014, <https://www.youtube.com/watch?v=ThVLU9iuGgA>